

Initiatives ministérielles

qui, au fil des années, ont acheté et payé cette société, devenue la Société canadienne des postes, qu'ils ont financée en y achetant timbres et services et en y investissant des fonds publics. La Société canadienne des postes a été achetée par les Canadiens avec leurs propres dollars.

Et maintenant un groupe veut la vendre, un groupe restreint, la direction de la société et le gouvernement conservateur. Le projet de loi C-73 est vague et n'offre aucune réponse détaillée aux questions que j'ai soulevées.

En quoi le projet de loi C-73 améliorera-t-il le service postal au Canada? Est-ce que le projet de loi C-73 offre le même service dans des communautés de taille égale? Est-ce que le projet de loi C-73 modernise les mécanismes de communications selon les nouvelles technologies et l'évolution de ces dernières? Est-ce que l'adoption du projet de loi C-73 conduira à la réouverture des 1 400 bureaux de postes et plus qui ont été fermés ou convertis ces six dernières années? Le projet de loi empêchera-t-il les fermetures prévues ce mois-ci, cette année et plus tard?

• (1045)

En fait, le projet de loi n'apporte aucune solution au plus gros problème lié à la Société canadienne des postes, c'est-à-dire la qualité du service aux Canadiens.

Il y a six ans, on comptait 5 200 bureaux de poste au Canada; il y en a moins de 3 800 aujourd'hui. Ce service a été supprimé dans plus de 1 400 communautés canadiennes. Le drapeau ne flotte plus au-dessus de ces bureaux de poste, le symbole du Canada a été supprimé. Cette situation n'est pas due au terrorisme, au sens courant du terme; elle résulte plutôt d'un démantèlement systématique d'une grande institution canadienne, exécuté conformément à un plan d'ensemble approuvé par le gouvernement, un gouvernement conservateur.

Le projet de loi met-il un terme à tout cela? Pas du tout. Malgré les efforts de milliers et de milliers de Canadiens, malgré d'innombrables pétitions dans lesquelles nous avons demandé qu'on mette un terme à cette politique de fermeture, le gouvernement persiste sur la voie actuelle et le projet de loi ne fait rien pour mettre fin à cette tendance. Le projet de loi ne rétablit pas le service postal dans des communautés où il a joué un rôle historique essentiel.

Quel est l'avantage du projet de loi C-73 au plan des relations employeur-employés? Le ministre responsable de la Société canadienne des postes a déclaré que le plan conçu à l'intention des employés pourra contribuer de

façon importante à jeter les bases d'une meilleure coopération entre l'employeur et les employés, en accroissant l'intérêt que portent les employés au bien-être et à la rentabilité de l'employeur, c'est-à-dire de la société.

Que pensent les employés du projet de loi C-73? Les postiers ne se laisseront pas acheter par le régime de participation des employés proposé par le gouvernement. Il suffit de lire la première ligne de la réponse donnée par le Syndicat des postiers du Canada. Selon l'Alliance de la fonction publique du Canada, le régime d'achat d'actions proposé par la Société canadienne des postes n'est que de la frime. Le gros des employés de la Société des postes ne manifeste guère son soutien au projet. En fait, ces derniers ne manifestent absolument aucun appui.

Les seuls qui soient demeurés silencieux sont les cadres supérieurs. Les dirigeants, les aides grassement rémunérés, sont-ils impatients de voir adopter le projet de loi? Ils ont tout lieu de l'être. Ce projet de loi pourrait leur apporter des faveurs, des avantages supplémentaires. En effet, les membres de la haute direction auraient tout lieu d'être enthousiasmés par la perspective d'acquiescer des actions gratuitement. Il ne faut pas oublier ce qu'ils ont dit au sujet du caractère vague du projet de loi. En tout cas, il ressort très clairement du projet de loi que des actions pourront être données.

Prévoit-on de donner des actions aux facteurs? Et aux préposés aux services au public qui s'occupent de nous? Quelles possibilités ont les travailleurs, M. et M^{me} Tuttle-Monde, d'acquiescer des actions de cette façon? Selon moi, ces possibilités demeurent très limitées.

Quelles sont les chances du président ou du vice-président de la société, ou des membres du conseil d'administration d'obtenir de petits cadeaux sous forme de rémunération ou de régime d'options d'achat d'actions, ou quelque autre régime que pourrait proposer le Cabinet? Ça pourrait aussi prendre la forme d'autres avantages indirects. Comment pouvons-nous espérer que la Société canadienne des postes assure l'égalité des services alors qu'elle ne peut même pas traiter également tous ses employés? Comment pouvons-nous faire confiance à ce projet de loi, au Cabinet, au gouvernement ou au conseil d'administration de la Société canadienne des postes lorsqu'on examine leurs états de service?

• (1050)

Ce projet de loi n'améliore pas les relations patronales-syndicales. Il ne règle aucun des 100 000 griefs; en fait, il accentuera la division entre les travailleurs privilégiés et les autres employés du système postal.